

Budget Primitif



> Rapport de présentation
2016

SOMMAIRE

1. EXAMEN DU BUDGET PRINCIPAL	5
1.1. La section de Fonctionnement	5
1.1.1. Recettes et dépenses réelles	5
• Opérations de gestion	6
• Opérations financières	17
• Opérations exceptionnelles	18
1.1.2. Recettes et dépenses d'ordre	19
1.2. La section d'Investissement	21
1.2.1. Opérations réelles	21
• Les recettes d'Investissement	21
• Les dépenses d'Investissement	23
1.2.2. Opérations d'ordre	28
2. EXAMEN DES BUDGETS ANNEXES	29
2.1. Budget de l'Eau	29
2.1.1. Section d'Exploitation	29
2.1.2. Section d'Investissement	30
2.2. Budget des Pompes Funèbres	32
2.2.1. Section d'Exploitation	32
2.2.2. Section d'Investissement	33

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2016 s'élève à 299 102 640 €.

Il est composé du Budget Principal et de deux Budgets annexes :

- Budget Principal :247 436 600 €
- Budget de l'Eau.....49 712 340 €
- Budget des Pompes Funèbres.....1 953 700 €

La section de fonctionnement consolidée représente 203 330 600 € et la section d'investissement s'élève à 95 772 040 €.

Le budget primitif 2016 a été construit dans un contexte particulièrement contraint qui tient compte d'une nouvelle réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales au titre de leur participation au redressement des finances publiques amorcée en 2014.

Cette ponction de la Dotation Globale de Fonctionnement engendre, pour la Ville de Mulhouse, une perte de recette de l'ordre de 2,8 M€ entre 2015 et 2016, ce qui porte l'effort global à 11,6 M€ après cumul des efforts annuels consentis depuis la mise en œuvre du dispositif. Sur la période 2014 à 2017, ce sont 21 M€ de recettes de fonctionnement qui manqueront dans la construction budgétaire.

Malgré une progression enregistrée en 2016, le niveau de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation Nationale de Péréquation attendu sur la période 2014-2016 ne permet pas de compenser budgétairement cette perte et fragilise un peu plus le niveau d'épargne de la Ville de Mulhouse. Par rapport à une situation hors-prélèvement au titre du redressement des comptes publics engagé en 2014, le manque à gagner s'élève, en 2016, à 6,5 M€ pour se chiffrer à 9,1 M€ en 2017.

Principal levier d'action sur les recettes, nos ressources fiscales ne représentent qu'une part relative de 34% des recettes réelles de fonctionnement.

Les autres recettes significatives ne devraient pas connaître d'augmentation importante : stabilité des reversements communautaires, stabilité des droits de stationnement, progression mesurée des droits de mutation et des recettes tarifaires, recul des subventions de nos partenaires institutionnels. Le fonds de soutien qui vient financer la réforme des rythmes scolaires est reconduit, mais ne couvre pas la totalité des dépenses induites par sa mise en œuvre.

Dans le même temps, le budget 2016 doit intégrer de nombreuses contraintes qui s'imposent aux collectivités. Le maintien des contributions aux organismes de regroupement, les décisions nationales relatives aux cotisations patronales, les normes techniques et réglementaires de plus en plus exigeantes, la nécessaire maintenance du patrimoine restreignent les marges de manœuvre des collectivités.

En dépit d'un contexte macro-économique toujours aussi morose et d'équilibres budgétaires complexes à garantir, la Ville de Mulhouse poursuit le respect de ses engagements envers les Mulhousiens pour le développement d'une Ville qui protège ses citoyens et d'une Ville qui innove en modernisant ses services. Elle doit également démontrer sa capacité à soutenir l'économie locale par la poursuite d'un programme d'investissement à la hauteur d'une Ville qui avance.

Pour répondre à ces défis, les choix opérés sur le budget primitif 2016 sont conformes aux orientations budgétaires suivantes :

- garantir une maîtrise parfaite des frais de personnel par la pratique de redéploiements systématiques de nos ressources humaines en fonction des besoins ;
- stabiliser les moyens des services par la mise en œuvre de modes de gestion efficaces ;
- geler les contributions versées à nos structures associatives et aux organismes de regroupement ;
- maintenir le niveau de services rendus aux Mulhousiens ;
- calibrer le programme d'investissement au regard de notre capacité d'autofinancement et des attentes exprimées par les Mulhousiens.

Le besoin d'un niveau d'autofinancement en adéquation avec notre politique d'investissement rend nécessaire ces efforts d'économie et de modernisation et s'accompagne d'une augmentation des taux des impôts ménage de 3%.

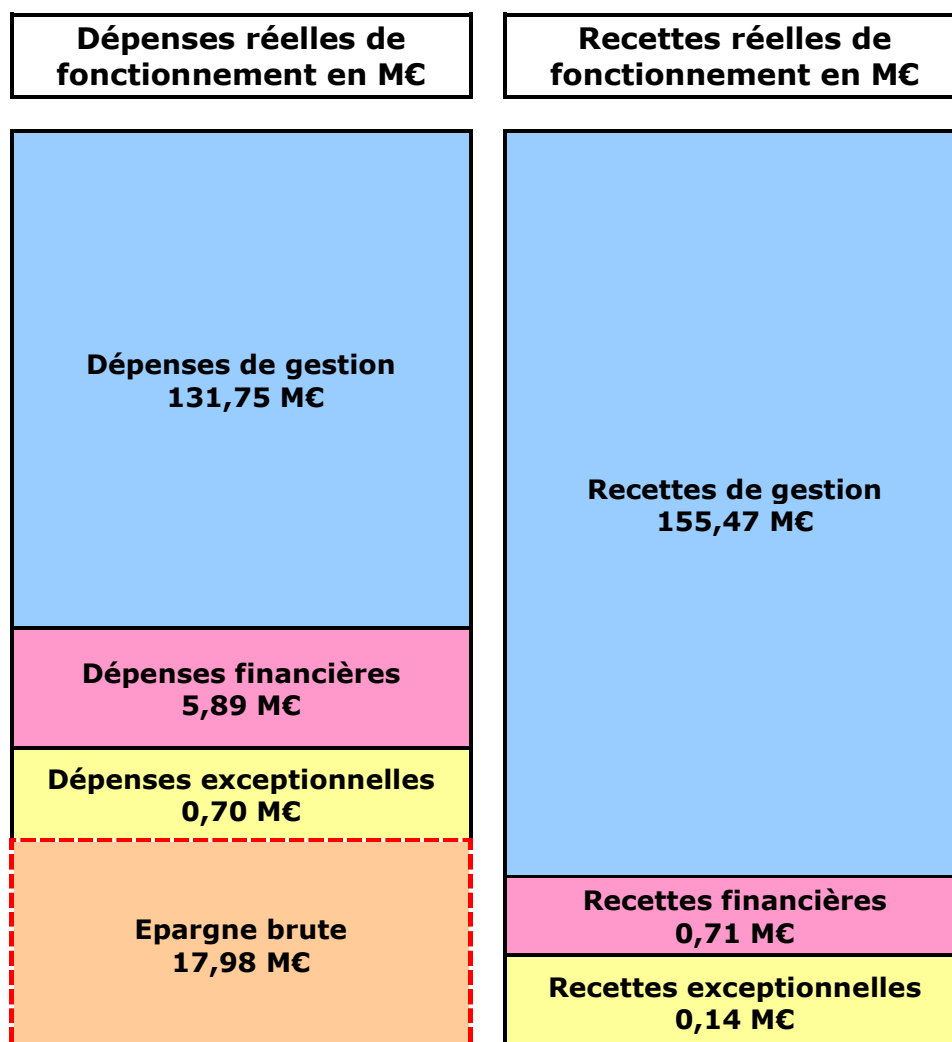
1. EXAMEN DU BUDGET PRINCIPAL

1.1. Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement totalise **159 596 600 €** en dépenses et en recettes. Elle est répartie en opérations réelles, c'est-à-dire donnant lieu à décaissement ou encaissement, et en opérations d'ordre, ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie. Les opérations réelles se décomposent en opérations de gestion, financières, exceptionnelles. La différence entre recettes et dépenses réelles fait apparaître le résultat de gestion ou épargne brute de l'exercice.

1.1.1. Recettes et dépenses réelles

Le solde des mouvements réels qui constitue le résultat prévisionnel de gestion pour 2016 ressort à 17,98 M€ contre 15,38 M€ en 2015 soit 11,5% de nos recettes réelles de fonctionnement. Ce niveau d'épargne est rendu possible grâce aux méthodes de gestion mises en œuvre et par la rigueur des arbitrages budgétaires opérés.



Le niveau d'épargne ainsi dégagé permet de couvrir le remboursement du capital de la dette et de financer une partie des investissements tout en ayant recours à l'emprunt de façon maîtrisée.

▪ Opérations de gestion

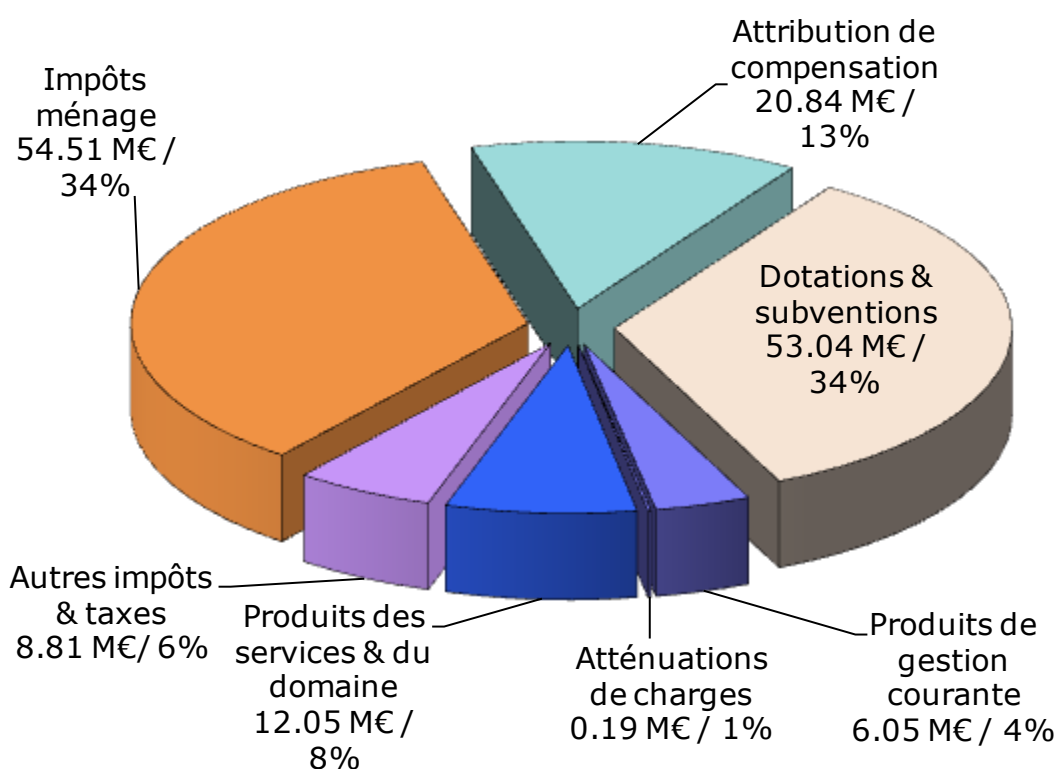
Ces charges et ces produits retracent l'activité courante des services municipaux.

a) Recettes de gestion

Les recettes de gestion sont constituées par ordre décroissant :

- des recettes à caractère fiscal (chapitre 73) : 84 156 735 € ;
- des dotations de l'Etat et autres subventions et participations (chapitre 74) : 53 036 379 € ;
- des produits issus de la tarification des services c'est-à-dire le montant des ventes, prestations de service et produits afférents aux activités de la Ville (chapitre 70) : 12 045 960 € ;
- des autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 6 045 378 €.

Répartition des recettes de gestion en millions d'euros



Chapitre 73 - Impôts et taxes : 84,16 M€

Les impôts et taxes constituent le poste de recettes réelles de fonctionnement le plus significatif avec un montant prévisionnel attendu à 84,16 M€ soit près de 54% des recettes réelles de fonctionnement.

Il est composé des principaux éléments suivants :

- Les contributions directes (34% des recettes réelles), dont le produit attendu en 2016 est égal à 54,250 M€, en augmentation de +3,8 % par rapport au budget primitif 2015, et de + 2,9 % par rapport aux réalisations 2015.

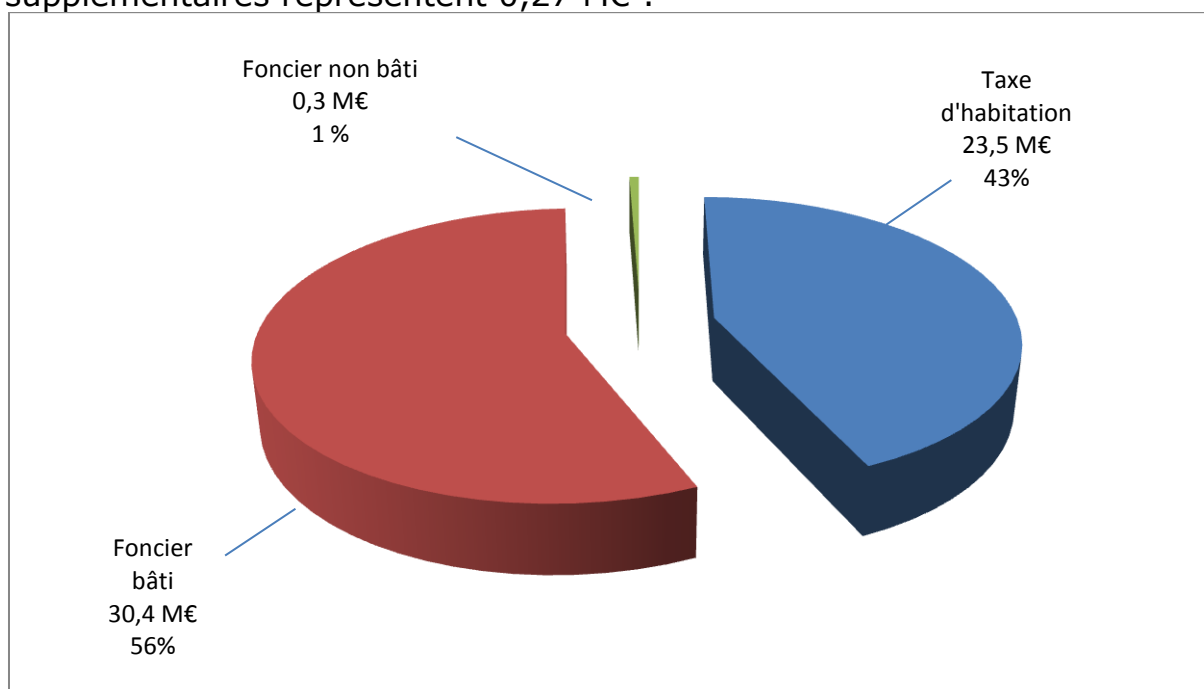
Conformément au débat d'orientation budgétaire, il sera proposé au conseil municipal d'augmenter les taux d'imposition de 3 % cette année.

Outre l'effet taux, l'évolution des contributions directes découle également de la progression des bases fiscales locales sous l'effet de :

- la revalorisation forfaitaire annuelle de 1,0 % décidée par le Parlement dans la loi de finances pour 2016 ;

- et la progression « physique » des bases, cette variable étant fonction des opérations de construction de nouveaux locaux et de transformation de l'habitat mulhousien existant, ainsi que de l'effet de la reconduction en 2016 des exonérations à la taxe d'habitation et à la taxe foncière pour les personnes exonérées en 2014 pour des raisons liées à leur âge et leur revenu.

La représentativité de chacune des trois taxes dans le produit fiscal ressort à 30,4 M€ pour le foncier bâti (56%), 23,5 M€ pour la taxe d'habitation (43%) et 0,3 M€ pour le foncier non-bâti (1%). Les rôles supplémentaires représentent 0,27 M€ :



- L'Attribution de Compensation destinée à compenser la perte de recettes liée au transfert de la taxe professionnelle à la Communauté d'Agglomération versée par m2A qui sera du même niveau qu'en 2015 : 20,838 M€ ;
- Les impôts indirects (8,08 M€ contre 8,19 M€ en 2015), sont constitués essentiellement :
 - des droits de place qui s'élèvent à 1,224 M€ ;
 - des droits de stationnement pour 2,855 M€ ;
 - de la taxe additionnelle aux droits de mutation anticipée au niveau 2015 à 1,75 M€ ;
 - de la taxe sur l'électricité qui se chiffre prévisionnellement à 1,650 M€ ;
 - de la taxe locale sur les emplacements publicitaires pour 0,425 M€.

Chapitre 74 – Dotations et participations : 53,04 M€

Les dotations et participations attendues par la Ville en 2016 s'élèvent à 53,04 M€. Elles représentent 34% des recettes de gestion et se décomposent de la façon suivante :

- Les dotations de l'Etat, estimées à 46,3 M€ en 2016 en baisse de -1.1% par rapport aux réalisations 2015 (46,8 M€) :

L'Etat verse chaque année des dotations pour compenser les transferts de charges qu'il a opéré envers les collectivités locales. A ce titre sont perçues la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation générale de décentralisation (DGD), la dotation spéciale instituteurs (DSI), la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS).

Comme chaque année, aucune dotation versée par l'Etat n'est notifiée au moment de l'élaboration du budget. Les dotations 2016 de la Ville ont donc été estimées sur la base des dispositions de la loi de finances pour 2016.

En 2016, la DGF dont l'application de la nouvelle architecture est repoussée à 2017, va diminuer au niveau national de -9,2 % après une réduction de -8,7% en 2015 et de -3,3 % en 2014 du fait notamment de la nouvelle ponction de 3,67 Mds€ opérée au titre du redressement des comptes publics (s'ajoutant aux 1,5 Mds€ de 2014 et de 3,67 Mds€ de 2015).

Pour Mulhouse, cette ponction devrait se traduire par une nouvelle diminution d'environ 2,7 M€ de sa dotation forfaitaire (1,8 % des recettes réelles de fonctionnement nettes de 2014), qui devrait ainsi passer de 23,8 M€ en 2015 à 21,1 M€ en 2016 soit une baisse de -11,5%.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS), dans un contexte de hausse de la péréquation devrait connaître une croissance de l'ordre de 9 % au niveau national en 2016.

Comme en 2015, le montant mis en répartition augmente en effet à nouveau de +180 M€ en 2016.

Les bénéficiaires de cette majoration exceptionnelle seront à nouveau les 250 premières villes de +10 000 habitants classées selon un indice de pauvreté, d'où une hausse anticipée de +15 % pour Mulhouse, avec une dotation 2016 estimée à 19,6 M€.

Les compensations fiscales, destinées à compenser les exonérations accordées par l'Etat aux contribuables en matière d'impôts locaux, font traditionnellement office de variables d'ajustement au sein des concours de l'Etat.

Le périmètre des allocations compensatrices soumises à minoration a été élargi, notamment à la compensation de l'exonération de foncier bâti et de CET pour les créations et extensions d'établissements dans les quartiers prioritaires de la ville.

Le taux de minoration de ces dotations devrait avoisiner -5,4 % en 2016 au niveau national. Il s'agit d'une moyenne, les taux étant différents selon les compensations, avec ainsi une baisse de -11,4 % pour la dotation de taxe professionnelle.

Pour Mulhouse, ces compensations sont estimées à 0,524 M€ pour les exonérations de taxe professionnelle, à 0,254 M€ pour les exonérations de taxe foncière et à 1,699 M€ pour celles relatives à la taxe d'habitation soit un total de 2,48 M€ contre 3,02 M€ en 2015.

Les autres dotations, dotation générale de décentralisation (DGD) et dotation spéciale instituteurs (DSI) sont à nouveau gelées, soit 0,8 M€ au total pour ces deux dotations.

- Les autres participations de l'Etat qui se montent à 1,274 M€ contre 1,481 M€ en 2015. Le gel voire la diminution de sa participation est particulièrement effective dans le domaine culturel :
 - Orchestre Symphonique de Mulhouse : 0,854 M€ (-0,6%) ;
 - Kunsthalle : 0,078 M€ (+1,8%) ;
 - Ecole Nationale de Musique : absence de financement ;
 - Bibliothèques : 0,020 M€ (-4,8%).

L'Etat continue d'apporter sa participation au développement d'une nouvelle dynamique commerciale à travers le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (0,108 M€), ainsi qu'à l'animation des réseaux de santé (0,052 M€). Il poursuit son soutien à des actions en faveur de la jeunesse dans le domaine scolaire (0,05 M€), au festival Scènes de rue (0,024 M€) et dans le domaine social (0,05 M€).

- Les subventions provenant d'autres organismes représentent 1,67 M€ (1,12 M€ en 2015). Elles comprennent :
 - les participations prévues au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain pour 0,485 M€ ;
 - les subventions dans le domaine de l'aide sociale et de l'animation des réseaux de santé (0,292 M€) ;
 - les subventions dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse (0,25 M€) ;
 - les subventions de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat dans le cadre du programme d'intervention des copropriétés des Coteaux et de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat n°3 qui concerne les quartiers Franklin-Fridolin, Vauban-Neppert et Cité-Briand (0,125 M€) ;
 - les participations versées par la CAF (0,355 M€) au titre du Contrat Temps Libre en recul de -11,8%.
- Le fonds départemental de taxe professionnelle à hauteur de 0,214 M€, en légère hausse par rapport à 2015.
- Les participations d'autres collectivités qui vont s'engager pour 2,31 M€ contre 2,55 M€ en 2015. Les difficultés financières rencontrées par nos partenaires institutionnels entraînent une baisse de leurs participations aux dépenses de fonctionnement de la Ville.
- Les recettes liées à la réforme des rythmes scolaires s'élèvent à 1,19 M€ dont 0,17 M€ de participation de la CAF et 1,02 M€ de fonds de soutien versé par l'Etat. Ce fonds ne couvre pas l'intégralité du coût induit par la mise en œuvre de la réforme qui s'élève à 2 M€ en année pleine.

Chapitre 70 - Produits des services et du domaine : 12,05 M€

Les produits des services s'élèvent à 12,05 M€. Les remboursements de rémunération de personnels mis à disposition constituent 59% de ce poste de recettes soit 7,09 M€. Ils concernent les budgets annexes de Pompes Funèbres et du Service des Eaux (5,5 M€), différents organismes dont les personnels permanents de l'école d'arts qui sont intégrés à la Haute Ecole des Arts du Rhin (0,86 M€) et Mulhouse Alsace Agglomération (0,73 M€). Ce poste regroupe également les recettes provenant de la vente de services ou de prestations aux usagers :

- facturations de prestations ou de travaux réalisés par les services municipaux pour d'autres collectivités (budgets annexes, m2A, Haute Ecole des Arts du Rhin principalement) parmi lesquels les travaux de voirie, les frais de nettoyage ou l'entretien des bâtiments et des espaces verts pour un total de 3,1 M€ ;

- redevances d'occupation du domaine public de la Ville de Mulhouse (1,17 M€) ;
- recettes issues de prestations à caractère culturel ou social (0,69 M€) telles que la contribution famille au Temps Educatif, les droits d'entrées de l'Orchestre Symphonique et de l'École Nationale de Musique et les produits provenant des droits d'inscription aux animations sportives et aux activités de loisirs sans hébergement.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 6,05 M€

Les recettes de gestion courante se chiffrent à 6,05 M€. Ces recettes sont essentiellement composées du revenu des immeubles loués pour 1,931 M€ soit 32% de ce poste. Les autres produits de gestion courante sont constitués par :

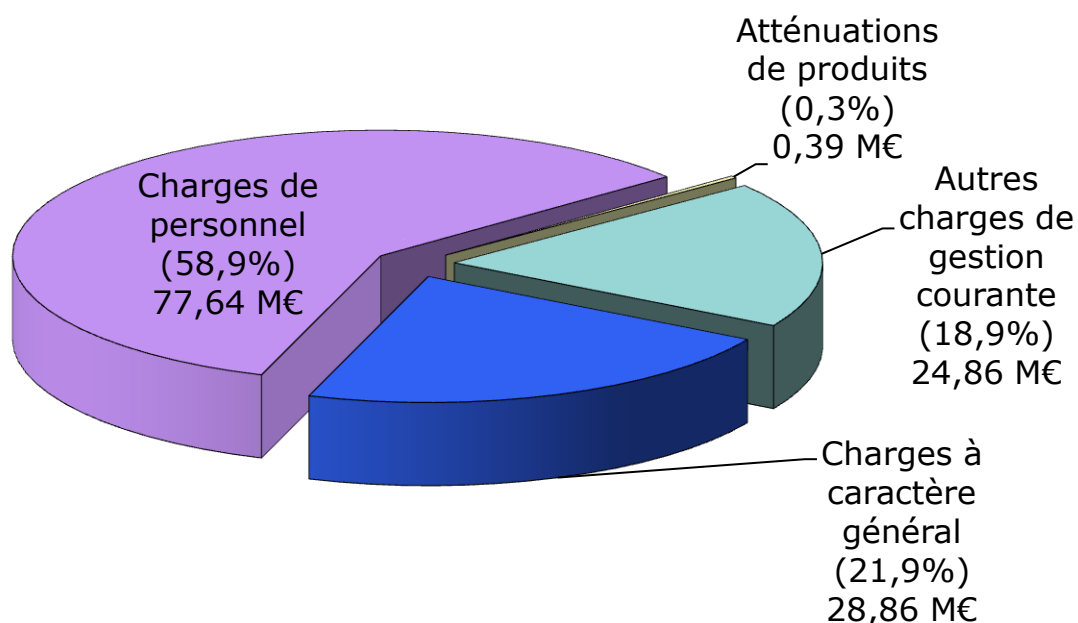
- les redevances versées par les fermiers au titre des concessions de parkings en ouvrage (0,26 M€) ;
- des produits divers pour un total de 2,36 M€ provenant de remboursements de frais engagés par la Ville (contrats aidés, taxes foncières, remboursement de fluides, mise à disposition d'agents...), ainsi que des contributions provenant des budgets annexes, de Mulhouse Alsace Agglomération ou d'autres organismes ;
- le versement par l'Etat d'un loyer financier à la Ville (1,499 M€) dans le cadre du montage contractuel et financier adopté pour la construction de l'hôtel de police. Ce loyer est reversé par la Ville au financeur du crédit-bail immobilier. Il s'agit d'un mouvement neutre budgétairement que l'on retrouve pour un montant équivalent en dépenses de fonctionnement.

b) Dépenses de gestion

Les dépenses de gestion nécessaires au fonctionnement des services municipaux s'élèvent à 131 751 719 € soit une hausse de +1,5%. Les principaux postes de ces dépenses sont, par ordre décroissant :

- charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) : 77 643 320 € ;
- charges à caractère général (chapitre 011) : 28 863 247 € ;
- charges de gestion courante (chapitre 65) : 24 859 852 €.

Répartition des dépenses de gestion en millions d'euros



Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 77,64 M€

Les charges de personnel, premier poste de dépenses de fonctionnement (56% des dépenses réelles de fonctionnement), se montent à 77,64 M€ en 2016 contre 76,76 M€ en 2015. Ce poste enregistre une progression extrêmement contenue de l'ordre de +1,2% soit +0,91 M€ qui découle pour majeure partie :

- de l'effet report de l'exercice 2015 pour 0,27% ;
- du GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité) qui conduit à une augmentation automatique de +0,51% ;

- de l'effet des mesures locales (harmonisation des régimes indemnitaires et compensation des heures supplémentaires pour les élections régionales) dont l'impact est évalué à 0,3% ;
- et des décisions prises au plan national qui pèsent pour +0,12% : augmentation des cotisations patronales et revalorisation du SMIC.

	BP 2015 en M€	BP 2016 en M€
Montant Budget Primitif	76.73	77.64
<i>dont effet report</i>	-	0.43
<i>dont GVT – effet de carrière</i>	-	0.62
<i>dont mesures nationales (hausse du SMIC et cotisations patronales)</i>	-	0.09
<i>dont mesures locales</i>	-	0.60
Total chapitre 012	76.73	77.64

Compte tenu de leur importance, les frais de personnel font l'objet de mesures de gestion rigoureuses à travers un plan strict de maîtrise des effectifs et de la masse salariale. Aucun recrutement sauf nécessité de service ne sera réalisé. Par ailleurs, le temps de travail augmentera de 42 heures par an et par agent, les redéploiements seront privilégiés tout en favorisant le dialogue social, la formation et la gestion des carrières pour répondre au plus près des attentes des agents.

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 28,86 M€

Les charges à caractère général correspondent aux frais de fonctionnement quotidiens des services gérés en régie, ainsi qu'au financement des services confiés à des prestataires extérieurs par le biais de contrats de concessions, marchés ou délégations de services publics. Ces frais sont liés à la structure (énergie, charges locatives, maintenance, assurances, impôts et taxes...) et aux activités (frais d'affranchissement et de télécommunication, déplacements et missions, achats de petits équipements ou de prestations de services ...).

Ce poste de dépenses est anticipé 28,86 M€. Après retraitement des nouvelles mesures, les charges à caractère général se chiffrent à 27,9 M€, en légère baisse par rapport à 2015 (-0,3%).

Les natures de dépenses contenues dans ce chapitre sont présentées dans le tableau ci-dessous qui s'attache à faire apparaître les valeurs brutes et les valeurs à périmètre constant :

	BP 2015 en M€	BP 2016 en M€	Mesures 2016	BP 2016 retraité en M€
Communication	0.99	0.99	0,09	0.90
Contrats, locations	5.51	5.39	-	5.39
Entretien et réparations	2.69	2.79	-	2.79
Assurances, formations...	0.97	1.29	0,38	0.91
Honoraires, transports, frais postaux, télécommunications, nettoyage	4.03	3.93	-	3.93
Total services extérieurs	14.19	14,39	0.47	13,92
Prestations	4.65	5.08	0.49	4.59
Energie - fluides	4.71	4.85	-	4.85
Fournitures	3.38	3.30	-	3.30
Total achats	12.74	13.23	0.49	12.74
Total impôts, taxes et versements assimilés	1.06	1.24	-	1.24
Total chapitre 011	27.99	28.86	0.96	27.90

Cette maîtrise est rendue possible par des efforts de gestion importants, la remise en cause de certaines manifestations la mise en œuvre du budget global et les coûts relativement favorables de l'énergie.

Services extérieurs : -1,9 % (à périmètre constant)

Les services extérieurs passent de 14,19 M€ à 13,92 M€ à périmètre constant après retraitement des dépenses liées au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain financé par l'ANRU qui s'élèvent à 0,47 M€. Les primes d'assurances et les frais de communication sont stables. Les crédits destinés à la maintenance et à l'entretien des bâtiments, des espaces verts et des biens mobiliers sont en progression de 0,1 M€ de façon à garantir un niveau d'accueil et de services rendus de qualité. Les charges locatives et loyers sont en baisse suite aux résiliations de bail de plusieurs locaux.

Achats de fournitures et prestations : 0 %

Les achats de matières, de fournitures, d'études et de prestations de services sont stables à 12,74 M€ après retraitement des dépenses liées au suivi-animation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain n°3 qui concerne les Quartiers Franklin-Fridolin, Vauban-Neppert, Cité-Briand et qui ne figuraient pas au budget primitif 2015 et de la navette électrique en année pleine.

Le dispositif d'optimisation et de rationalisation budgétaire mis en œuvre depuis plusieurs années permet de diminuer les achats de fournitures de l'ordre de -2,2%.

Les efforts de gestion permettront de maintenir un niveau de service public adapté à l'évolution des besoins dans tous les domaines de l'action communale :

- la démocratie participative à travers la formation et l'accompagnement stratégique des Conseils Citoyens, l'organisation de cafés citoyens par le Conseil des Jeunes, le programme « Ville amie des aînés », la mise en œuvre du budget participatif ;
- les actions dans le domaine culturel avec les expositions du Musée des Beaux Arts et de la Kunsthalle, « Tout Mulhouse Lit », « la Nuit des Musées » ;
- l'offre à destination de la jeunesse avec la prise en charge à 60% de l'abonnement transport des collégiens et lycéens, les activités de loisirs sans hébergement, Planète Aventures... ;
- une politique événementielle dynamique à travers des manifestations destinées à étoffer l'attractivité de la Ville (Scènes de rues, Printemps du Tango, Nuits Rouges, Fête de la Musique, bal des années 80, Marché de Noël...) ;
- des actions innovantes avec la démarche 27^{ème} Région.

Le contexte tarifaire favorable sur le gaz (-6% en 2015 et -1.9% au 1^{er} février 2016), la surabondance de l'offre sur le marché du pétrole (baisse du fuel de -16%) et les évolutions contenues de l'électricité (+2.5% au 1^{er} janvier 2015, +2.5% au 1^{er} août 2015 et +2% au 1^{er} janvier 2016) permettent de limiter la hausse des dépenses en fluides.

Impôts, taxes et versements assimilés : +17 %

Les impôts, taxes et versements assimilés sont constitués de l'acquittement par la Ville des impôts fonciers sur les biens relevant de son patrimoine. Ils évoluent de 1,06 M€ à 1,24 M€.

Chapitre 65 - Charges de gestion courante : 24,86 M€

Les charges de gestion courante regroupent principalement les participations de la Ville aux organismes de regroupement dont elle est membre et les contributions qu'elle verse à des partenaires du monde

associatif. Ces charges sont stables et se chiffrent à 24,86 M€ contre 24,82 M€ en 2015 soit +0,2%.

Les principaux postes de dépenses qui composent ce chapitre sont les suivants :

- les subventions de fonctionnement, pour 11,9 M€, qui sont le reflet du soutien apporté à la vie associative et aux organismes publics. Il concerne tous les domaines de l'intervention de la Ville (culture, sport, affaires sociales et famille, jeunesse, éducation, logements et aménagements urbains, économie et commerce...). Après retraitement de la contribution aux écoles privées qui relèvent désormais des contingents et participations obligatoires, ces subventions sont en légère baisse de -1,4%.
- les contingents et participations obligatoires (11,42 M€) évoluent de +0,6% à périmètre constant. Ces contributions concernent :
 - la contribution au SDIS qui représente 7,05 M€ ;
 - la contribution à la Haute Ecole des Arts du Rhin dont le montant est stable à 1,87 M€ ;
 - la contribution à l'Opéra du Rhin qui pèse pour 1,84 M€ ;
 - la contribution aux écoles privées qui est fonction des nouveaux élèves : 0,61 M€.

Ces structures se doivent de participer à l'effort financier important demandé par l'Etat à notre collectivité.

▪ Opérations financières

Les charges financières passent de 6,38 M€ en 2015 à 5,89 M€ en 2016 soit une baisse de -7,7%.

Elles se décomposent en frais financiers de la dette à long et moyen terme et des frais financiers de la dette à court terme.

Cette évolution s'explique essentiellement par la mise en place à d'excellentes conditions des 5 emprunts réalisés en 2015 dans un environnement de taux d'intérêt toujours très favorable, et au refinancement de l'emprunt CAFFIL indexé sur le cours de change EUR/CHF.

La dotation inscrite au BP 2016 au titre de la dette à long terme s'élève à 5,66 M€, en baisse de 5 %, en cohérence avec l'impact de la désensibilisation de l'emprunt indexé sur le cours de change EUR/CHF.

Le ratio frais financiers / dépenses réelles de fonctionnement ressort à 4,1 % au BP 2016, contre 4,3 % en 2015, et le taux moyen pondéré de la dette est égal à 2,76 % au 31/12/2015, contre 3,49 % au 31/12/2014.

Les autres frais financiers liés à la dette à court terme et aux frais de gestion des emprunts enregistrent une légère baisse passant de 0,28 M€ en 2015 à 0,23 M€ en 2016.

▪ Opérations exceptionnelles

Recettes exceptionnelles :

Les produits exceptionnels se chiffrent prévisionnellement à 139,08 K€ et sont constitués essentiellement des indemnités de sinistres et des pénalités de retard appliquées aux usagers de la bibliothèque pour non-restitution d'ouvrages.

Dépenses exceptionnelles :

Les dépenses exceptionnelles s'élèvent à 705 062 €. Elles se décomposent de la façon suivante :

- des secours attribués au titre de l'aide sociale locale.....467 K€
- de dons consacrant un anniversaire ou une naissance.....89 K€
- de dédommagements liés à des contentieux indemnitaires.....37,3 K€
- d'une provision dédiée aux annulations de titres sur exercices antérieurs..... 102,5 K€
- de bourses et prix..... 9,2 K€

1.1.2. Recettes et dépenses d'ordre

Les opérations d'ordre servent à transférer des valeurs entre sections (du Fonctionnement vers l'Investissement et inversement). Elles n'entraînent pas de mouvements de trésorerie et n'ont pas d'incidence, en termes d'encaissement et de décaissement, sur l'équilibre global du budget.

En revanche, elles ont une incidence sur l'autofinancement, puisque l'excédent des dépenses d'ordre sur les recettes d'ordre représente l'autofinancement prévisionnel dégagé pour la section d'investissement.

Le montant d'autofinancement net, c'est-à-dire la part d'autofinancement non-affectée, ressort à 10,72 M€ pour 2016.

Recettes :

Les recettes d'ordre de fonctionnement pour 2016 représentent 3,28 M€. Elles sont composées :

- d'une recette de 2,16 M€ correspondant au transfert de subventions au compte de résultat. Certaines subventions sont dites « transférables » c'est-à-dire transférées en section d'investissement, puis sont reprises en section de fonctionnement par le crédit du compte 777 « quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat », afin d'alléger la charge d'amortissement des actifs qu'elles ont contribué à financer ;
- d'une recette de 1,12 M€ de recettes provenant des travaux d'investissement en régie qui représentent la valeur d'immobilisation réalisée par les services municipaux pour des équipements appartenant à la Ville. Cette notion est similaire à la « production de l'entreprise pour elle-même » ou production immobilisée, en comptabilité générale. Un mouvement d'ordre permet de retirer de la section de fonctionnement les charges supportées pour des travaux effectués par des agents municipaux et ayant le caractère de travaux d'investissement et de les restituer en dépenses d'investissement.

Dépenses :

Les dépenses d'ordre représentent 10,53 M€ et sont constituées :

- de la dotation relative à l'amortissement des subventions versées dont la charge fait l'objet d'un amortissement : 6,65 M€ ;
- de la dotation relative à l'amortissement technique obligatoire des biens renouvelables qui a été institué par la M14 sur les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 1996 : 2,94 M€ ;
- de la dotation relative à l'étalement de l'indemnité de remboursement anticipé capitalisée liée au remboursement anticipé du prêt indexé sur le cours de change EUR/CHF en septembre 2015 : 0,94 M€.

1.2. Section d'Investissement

Le total de la section d'investissement est équilibré à 87 840 000 € en 2016.

La sollicitation active de nos partenaires financiers institutionnels et la préservation d'un niveau d'autofinancement suffisant permettent le financement du programme d'investissement incontournable à l'attractivité de la Ville et au maintien de son patrimoine. Leur niveau limite le recours à l'emprunt.

1.2.1. Opérations réelles

▪ Les recettes d'Investissement

La section d'investissement est équilibrée et financée par les ressources suivantes :

L'autofinancement :

L'épargne brute (solde des recettes réelles de fonctionnement après financement des dépenses réelles de fonctionnement) constitue une ressource majeure pour la section d'investissement. Elle s'élève à 17,98 M€ contre 15,38 M€ en 2015, ce qui représente 20 % de nos recettes d'investissement.

La dette :

Le recours à l'emprunt s'élève à 43,05 M€. Il s'agit d'un montant prévisionnel dont la réalisation sera calée au plus fin de l'état d'avancement effectif des projets d'investissement. L'emprunt intervient, dès lors, comme variable d'ajustement d'une politique d'investissement ambitieuse.

Les subventions d'équipement :

Les subventions attendues en provenance de nos partenaires extérieurs sont estimées à 14,45 M€ en 2016. Ce niveau de subventionnement est le reflet d'une montée en puissance des investissements prévus dans le cadre des Autorisations de Programme/Crédits de Paiements.

Ces recettes se répartissent de la façon suivante :

	BP 2015 en M€	BP 2016 en M€
m2A	2,50	5,60
Région	0,23	3,39
Etat	7,92	3,20
ANRU	0,73	1,21
Budgets communautaires et fonds structurels	0,16	0,55
Département	0,84	0,50
TOTAL	12,38	14,45

Le total des subventions d'investissement s'élevant à 16,65 M€, le solde est constitué par le produit des amendes de police qui s'élève à 2,2 M€, en stabilité par rapport à 2015.

Les dotations et fonds divers :

Les dotations et fonds divers atteignent 4,55 M€ et sont essentiellement constituées du F.C.T.V.A. (4,3 M€) destinés à compenser les versements de TVA effectués par les collectivités locales sur les investissements de l'année N-1.

Le solde de 0,25 M€ est constitué par la Taxe d'Aménagement qui est destinée à faire participer les constructeurs aux charges d'équipements collectifs.

▪ Les dépenses d'Investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 83,04 M€ et se décomposent en dépenses d'équipement et dépenses financières.

Les dépenses d'équipement :

Au global, les dépenses d'équipement envisagées pour 2016 s'élèvent à 62,73 M€ contre 69,96 M€ en 2015. Différents types d'investissement constituent les dépenses d'équipement :

- Investissements pluriannuels51,39 M€

Les investissements réalisés par la Ville sont articulés de façon pluriannuelle à travers un vote sous forme d'Autorisations de Programme dont le total s'élève à 207,62 M€. Chaque Autorisation de Programme comporte une répartition prévisionnelle des Crédits de Paiements sur la période 2015 à 2020 qui constituent la limite supérieure de mandatement sur l'exercice 2016 et dont le montant est de 51,39 M€.

- Investissements annuels en travaux2,29 M€
- Investissements mobiliers.....1,65 M€
- Investissements fonciers0,6 M€
- Les subventions d'équipement6,8 M€

Le niveau des dépenses d'équipement 2016 est directement lié au cycle d'investissement pour ce mandat avec des opérations d'envergure dont la réalisation est en cours. Ce niveau d'équipement intervient en soutien de l'économie locale.

Présentation des dépenses d'équipement par domaine :

L'action dans le domaine culturel : 10,82 M€

Les dépenses d'investissement dans le domaine de la culture se déclinent à travers :

- le début des travaux du nouveau Conservatoire de Musique, danse et arts dramatiques (9,77 M€) ;
- les crédits destinés à la maintenance de la Filature et au démarrage des travaux de réalisation d'un restaurant (0,4 M€) ;
- les crédits de maintenance des bâtiments culturels, d'acquisition de mobilier, et d'amélioration des équipements des bibliothèques, du

Quai, du Théâtre de la Sinne, de la Kunsthalle et de l'École de Musique (0,37 M€) ;

- des subventions d'équipements destinées aux structures intervenant dans le domaine culturel (0,27 M€).

L'embellissement du cadre de vie : 21,09 M€

Les crédits alloués dans ce secteur témoignent de l'effort porté sur l'amélioration de la qualité du cadre de vie et concernent principalement :

- les travaux de la Voie Sud qui se concrétiseront par la mise en œuvre d'une liaison souterraine entre les ponts d'Altkirch et de Riedisheim (9,62 M€) ;
- les travaux de réfection de chaussées (0,6 M€) ;
- les études menées dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain (0,17 M€) ;
- les participations d'équipement destinées à la mise en valeur du patrimoine (1,13 M€), à l'isolation acoustique des façades (0,19 M€) et de Mulhouse Grand Centre (1,47 M€) ;
- le démarrage des travaux de réalisation d'une diagonale verte le long de l'Ill (0,37 M€) ;
- la modernisation de l'éclairage public qui permet la mise en valeur du patrimoine de la Ville (1,2 M€) ;
- les études pré-opérationnelles sur le Quartier DMC (0,25 M€) ;
- les travaux de confinement du site Eselacker (0,6 M€) ;
- les participations aux opérations d'aménagement et de requalification au Nouveau Bassin (0,5 M€) et les sites de la ZAC Gare (1,47 M€) et de la ZAC Fonderie (0,02 M€) ;
- les crédits affectés à l'équipement du service des espaces verts et à la maintenance des parcs et des places de jeux (0,96 M€) ;
- la mise en conformité du parking centre Europe (1,65 M€), du garde corps du canal de dérivation (0,1 M€) et la maintenance sur d'autres ouvrages (0,05 M€) ;
- l'aménagement des jardins Neppert dans le cadre de l'opération de renouvellement des quartiers anciens (0,7 M€).

L'éducation : 10,58 M€

Le budget 2016 porte un effort significatif destiné à améliorer les conditions de travail des élèves et des équipes enseignantes. Ce Plan Ecole se décline à travers :

- la poursuite des travaux de l'école élémentaire Cour de Lorraine (6,54 M€) ;
- la priorité portée sur les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments scolaires (0,72 M€) ;

- la fin des travaux d'étanchéité au groupe scolaire Brossolette (0,1 M€) ;
- la maintenance des établissements scolaires (1,08 M€) ;
- le démarrage des opérations sur l'école maternelle Porte du Miroir (0,4 M€) et de l'école maternelle Filozof (0,5 M€) ;
- les travaux de sécurité incendie (0,17 M€) ;
- la poursuite des travaux d'agrandissement du groupe scolaire Sellier (0,3 M€) ;
- l'enveloppe destinée à l'acquisition de mobilier scolaire (0,23 M€) ;
- la fin des travaux de l'école Illberg (0,54 M€).

L'action sociale et la jeunesse : 1,21 M€

Ce poste de dépenses est composé essentiellement des crédits affectés au versement de subventions d'équipement en matière d'aide au logement (0,95 M€) et aux centres sociaux et associations de lutte contre l'exclusion (0,13 M€). Le solde est composé des crédits pour la maintenance et l'acquisition de mobilier des structures à vocation sociale (0,13 M€).

L'attractivité du centre-ville : 1,36 M€

Les réalisations d'aménagements urbains et de voirie dans le cadre de Mulhouse Grand Centre se poursuivront, en 2016, à travers la programmation des opérations suivantes :

- La réalisation des travaux de réaménagement du square Steinbach (1 M€) ;
- la mise en lumière du centre-ville (0,08 M€) ;
- la liaison Sax-Cuvelier-Jardin des senteurs (0,05 M€) ;
- les travaux d'aménagement des secteurs Rabbins-Preiss-Synagogue, rue Bonbonnière, 2^{ème} tranche Sauvage-Wicky (0,17 M€).
- les aménagements divers (0,06 M€).

Les acquisitions foncières : 0,6 M€

Les acquisitions foncières programmées en 2016 concernent le rachat de terrains pour la réalisation d'alignements de rues et d'opérations de rénovation urbaine.

L'aménagement des cultes : 1,74 M€

Il s'agit essentiellement des dotations destinées à la phase 2 de la rénovation extérieure du Temple Saint-Etienne (1,12 M€), à des aménagements intérieurs (0,1 M€) et au démarrage de la phase 3 (0,03 M€). Des crédits de maintenance des édifices cultuels (0,27 M€) et

les subventions d'équipements versées aux foyers paroissiaux ou dédiées aux équipements culturels (0,22 M€) représentent le solde de l'enveloppe.

Les travaux de voirie : 3,55 M€

Outre l'important effort porté sur la maintenance de la voirie (1,44 M€), on y retrouve les dépenses suivantes :

- le début des travaux de réaménagement des espaces publics entre la rue de Quimper et la rue des Romains (0,78 M€) ;
- les travaux d'entretien ou de démolition de ponts (0,42 M€) ;
- l'extension du stationnement payant (0,25 M€) ;
- le démarrage des opérations d'aménagement des rues Laennec et Mangeney (0,17 M€) ;
- les crédits destinés à la rénovation des feux tricolores, à l'amélioration de la signalisation routière, à la pose de fibres optiques et à la maintenance des équipements en matière de bornes automatiques et de petits équipements de voirie (0,48 M€) ;

L'informatisation et équipement des services municipaux : 0,43 M€

Cette dotation regroupe les crédits qui permettent la poursuite de la dématérialisation efficiente des services offerts par la collectivité, la réalisation des projets initiés dans le cadre du label Ville numérique, le renouvellement du parc informatique, des logiciels et des imprimantes au sein de la collectivité.

La maintenance, la modernisation et la rénovation du patrimoine municipal : 5,16 M€

Cette dotation regroupe les crédits destinés aux travaux réalisés sur les locaux dont la Ville est propriétaire (3,92 M€) avec en particulier les travaux de réhabilitation du patrimoine municipal bâti, les travaux de mise en accessibilité et les travaux d'efficacité énergétique.

Le solde est constitué par le renouvellement des véhicules municipaux (0,33 M€), par l'achat de mobilier affecté aux bâtiments municipaux (0,27 M€) et par les dotations affectées à la sécurité urbaine en matière d'équipement de la police municipale et de vidéosurveillance (0,64 M€).

L'aménagement des équipements sportifs : 6,19 M€

Ce poste de dépenses est composé essentiellement des dotations permettant la poursuite des travaux de la Plaine Sportive de la Doller (4,04 M€), des travaux de mise aux normes des gymnases Schoenacker, Mittelwihr et Montaigne (1,08 M€), des travaux sur la friche Safi-Lofink qui

aboutiront sur la réalisation d'un centre dédié à la pratique du sport (0,5 M€). Certaines opérations terminées enregistreront encore des paiements (Milhusina pour 0,11 M€ et aménagement du terrain de rugby au Cockrouri pour 0,07 M€). 0,33 M€ sont consacrés à la maintenance générale des équipements et 0,06 M€ aux subventions d'équipement des structures intervenant dans le domaine du sport.

Les dépenses financières :

Les dépenses financières inscrites au BP 2016 totalisent 20,31 M€ et se répartissent de la façon suivante :

- le remboursement du capital de la dette à hauteur de 19,86 M€ :
- une avance de trésorerie pour la régie personnalisée de la Réussite Educative : 0,3 M€ ;
- les prêts sans intérêts au personnel pour 0,15 M€.

1.2.2. Opérations d'ordre

Certains mouvements d'ordre retracent des écritures d'ordre patrimoniales constatant l'échange ou la vente à l'euro symbolique de terrains ou encore la bascule des frais d'études sur les comptes d'immobilisations définitifs (1,53 M€). Ils sont internes à la section d'investissement.

Les autres opérations d'ordre de la section d'investissement sont la contrepartie des mouvements décrits pour la section de fonctionnement. Le total des recettes d'ordre est égal aux dépenses d'ordre de fonctionnement, et celui des dépenses d'ordre aux recettes d'ordre de fonctionnement. Ces mouvements illustrent le rôle de transfert entre sections dévolues aux écritures d'ordre.

On y retrouve, par conséquent, les mouvements décrits au paragraphe 1.1.2. « Recettes et dépenses d'ordre ».

2. EXAMEN DES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes permettent d'individualiser les dotations propres aux services à caractère industriel et commercial.

Quel que soit leur mode d'exploitation (régie, affermage ou concession) ils sont présentés depuis 1993 selon les instructions M49 et M4 applicables aux services publics industriels et commerciaux.

Les budgets annexes de la Ville sont au nombre de deux : le budget annexe du Service des Eaux et la partie industrielle et commerciale du Service des Cimetières.

2.1. Budget de l'Eau

2.1.1. Section d'Exploitation

La section d'exploitation du budget annexe de l'Eau s'équilibre en dépenses et en recettes à 42,48 M€ contre 42,73 M€ en 2015. Les dépenses de fonctionnement sont de différentes natures :

	BP 2015 en M€	BP 2016 en M€	
Dépenses de gestion : achats de matières, fournitures, travaux, prestations de services, services extérieurs	5.14	5.66	
Frais de personnel	4.90	4.94	
Frais financiers	0.11	0.10	
Charges exceptionnelles	0.82	0.87	
Reversements de redevances perçues	27.58	27.03	
Mouvements d'ordre dont dotation aux amortissements	4.18	3.88	
Total dépenses de fonctionnement	42.73	42.48	-0,58%

Pour financer ces dépenses, des recettes sont inscrites à hauteur de 42,48 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :

	BP 2015 en M€	BP 2016 en M€	
Ventes d'eau	11.20	11.37	
Location de compteurs	1.88	1.87	
Travaux, prestations, mise à disposition de personnel	0.15	0.16	
Taxes parafiscales et surtaxes communales perçues	27.29	26.73	
Remboursements Syndicat Mixte du Barrage de Michelbach	0.41	0.39	
Mouvements d'ordre	1.55	1.62	
Recettes exceptionnelles, subventions	0.25	0.34	
Total recettes de fonctionnement	42.73	42.48	-0,58%

2.1.2. Section d'Investissement

Le volume total des dépenses et des recettes d'investissement est équilibré à 7,23 M€. Les principales dépenses prévues en 2016 sont effectuées pour :

- les investissements liés à la mise en œuvre de la télérelève qui se poursuivent avec le développement d'un portail internet (0,23 M€) et la mise en place de compteurs intelligents (0,6 M€) ;
- des opérations de renouvellement de la conduite maîtresse intra-Mulhouse (0,5 M€), de mise en place d'un dispositif de désinfection (0,2 M€), de renforcement de l'alimentation du SIVU d'Habsheim (0,2 M€) et de schéma directeur réseau (0,18 M€) ;
- des acquisitions de matériels, de compteurs d'eau, de matériel de transport, d'outillage et de logiciels pour 0,61 M€ ;
- les travaux de renouvellements de conduites, de branchements neufs et de déviations de réseaux intégrant les travaux en régie : 2,48 M€ ;
- des travaux divers de bâtiments et d'aménagements de terrains : 0,38 M€ ;
- les travaux sur les stations de surpression Moenschberg et rue de Verdun (0,17 M€) ;
- les mouvements d'ordre : 0,67 M€ ;

- des opérations de branchements et de renouvellements de réseau effectuées pour le compte de tiers et compensées par des recettes : 0,88 M€ ;
- le remboursement de la dette : 0,13 M€.

La couverture des dépenses est essentiellement assurée par :

- les mouvements d'ordre dont la dotation aux amortissements des installations (3,57 M€) ;
- l'autofinancement prélevé de la section de fonctionnement : 0,31 M€ ;
- le remboursement des opérations réalisées pour le compte de tiers : 0,59 M€ ;
- des subventions et participations : 0,29 M€ ;
- l'emprunt prévisionnel : 2,47 M€.

2.2. Budget des Pompes Funèbres

La législation a imposé la création pour l'exercice 1998 d'un budget annexe des services de pompes funèbres classé dans le secteur concurrentiel : creusement de tombes, crémations et location de chambres funéraires. Les activités de gestion du domaine public dédiées au cimetière et à l'organisation des obsèques des personnes indigentes demeurent assurées au sein du service public municipal.

Les activités dites concurrentielles ont été regroupées au sein d'un Service Public Industriel et Commercial fonctionnant en régie municipale.

Les recettes afférentes à ces activités sont pleinement taxables à la TVA, et le budget doit être équilibré par ses propres recettes, tout en supportant des investissements importants pour remplacer ses équipements et étendre ses installations.

2.2.1. Section d'Exploitation

La section de fonctionnement du budget annexe Pompes Funèbres s'équilibre à 1 253 000 € contre 1 192 000 € en 2015.

Les dépenses se décomposent de la façon suivante :

	BP 2015 en K€	BP 2016 en K€	
Energie	116.00	117.50	
Rémunération de travaux, fournitures et services extérieurs	289.50	284.50	
Frais de personnel	448.30	431.50	
Frais financiers	24.00	21.50	
Autofinancement complémentaire	99.70	151.20	
Mouvements d'ordre dont dotation aux amortissements	214.50	246.80	
Total dépenses de fonctionnement	1 192.00	1 253.00	5,11%

Les dotations en recettes sont principalement composées des postes ci-dessous :

	BP 2015 en K€	BP 2016 en K€	
Crémations	888.40	925.00	
Creusement de tombes	131.20	145.00	
Location de chambres funéraires	140.10	140.00	
Travaux sur sépultures	15.00	25.00	
Vente de monuments funéraires	13.00	13.80	
Diverses autres recettes	4.30	4.20	
Total recettes de fonctionnement	1 192.00	1 253.00	5,11%

2.2.2. Section d'Investissement

Les dépenses d'investissement se chiffrent à 700,7 K€. Elles sont pour leur quasi-totalité constituées par les dotations nécessaires à la fin des travaux de modernisation et de mise en conformité du crématorium et des bâtiments avec la réalisation d'un parking (520 K€), par l'acquisition de matériel et d'outillage industriel (20 K€), et de mobilier de bureau (18 K€), Le remboursement du capital des emprunts s'élève quant à lui à 64 K€. Le solde est constitué par la bascule des frais d'études sur les comptes d'immobilisations définitifs (78 K€), mouvement qu'on retrouve en recettes d'investissement pour un montant équivalent.

Ces dépenses sont financées par l'inscription des dotations d'amortissements des installations (246,8 K€), par l'autofinancement prélevé sur la section de fonctionnement à hauteur de 151,2 K€ et par un emprunt prévisionnel de 224,7 K€ qui ne sera mobilisé qu'après apurement des réserves accumulées sur les exercices antérieurs.